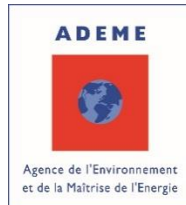




**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Énergie Environnement



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



## Communiqué de presse

1<sup>er</sup> décembre 2017

### Contrats de Performance Énergétique : Auvergne-Rhône-Alpes leader

La conférence régionale sur les Contrats de Performance Énergétique (CPE), organisée à la FFB, chaque année par l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, avec Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement, a réuni plus de 120 personnes le 22 novembre dernier.



©AURA-EE

**Thibault RICHARD, Président de la Commission Environnement et Construction Durable de la FFB Auvergne-Rhône-Alpes**, a rappelé que la rénovation énergétique du parc des bâtiments existants était une **nécessité incontournable pour relever le défi de la transition énergétique**. Cela concerne, dans notre région, plus de 2 millions de logements et 91 millions de mètres carrés du secteur tertiaire à rénover d'ici 2050. Il s'agit d'un enjeu social et économique majeur, autant pour la maîtrise d'ouvrage publique et privée, que pour les entreprises du bâtiment. En effet, il est important que les entreprises locales puissent être en mesure de juger du niveau de compétences nécessaires et du besoin de s'organiser en groupements pour pouvoir accéder à ce type de marchés.

**Barbara BELLE, Directrice régionale adjointe à la Caisse des Dépôts et Consignations**, a quant à elle exposé les actions menées par l'établissement, notamment les différents prêts accordés pour la rénovation énergétique, la mise de fonds propres dans des sociétés de tiers-investissement ou le dispositif Intracting testé auprès de plusieurs universités en France, qui consiste à mettre en place un fonds interne, qui permet d'investir dans des actions à court temps de retour sur investissement, les économies dégagées venant rembourser le fonds, puis financer de nouveaux travaux.

**Hakim HAMADOU, Ingénieur à la direction Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME**, a présenté le CPE comme l'un des leviers de la rénovation énergétique, dans un contexte où le bâtiment est le premier secteur consommateur d'énergie en France et le second en matière d'émissions de gaz à effet de serre. En effet, le Contrat de Performance Énergétique permet de réaliser des travaux de rénovation énergétique avec une **garantie de résultats fixée contractuellement** entre le maître d'ouvrage et l'opérateur responsable du contrat. Les projets suivis montrent que le CPE permet d'atteindre les résultats escomptés en matière d'économies d'énergie, aussi bien sur un équipement rénové qu'à l'échelle d'un patrimoine, qui rentabilisent, au fil des ans, une partie de l'investissement engagé dans les travaux.

### Auvergne-Rhône-Alpes : 1<sup>ère</sup> région française en matière de CPE

L'Observatoire National des CPE, porté par l'ADEME, le CSTB et le CEREMA, montre qu'avec 30% des CPE localisés sur son territoire, notre région se situe devant l'Île-de-France (19%) et l'Occitanie (9%)<sup>1</sup>. **Cette place de leader est due en grande partie à l'action menée conjointement par la Région et l'ADEME, depuis 7 ans, par le biais**

notamment d'une animation régionale, d'un centre de ressources régional porté par AURA-EE, d'un programme de formation des acteurs (plus de 150 personnes formées : maîtres d'ouvrage, entreprises, ingénierie), et d'une structure unique en France : la Société Publique Locale OSER, qui accompagne les collectivités dans des projets de rénovation énergétique d'envergure sur leur patrimoine.

**Les 41 CPE publics et 14 CPE logements suivis en Auvergne-Rhône-Alpes représentent plus de 170 M€ d'investissement, pour une économie moyenne de 20 à 50 % des consommations.** Ils montrent une très grande variété de maîtres d'ouvrages (publics ou privés), de type d'actions (de la chaufferie à la rénovation globale), de taille (d'un à plusieurs dizaines de bâtiments) et d'entreprises impliquées (nationales ou régionales, exploitation ou travaux).

<sup>1</sup> Chiffres issus du recensement réalisé en 2017 par l'Observatoire national des CPE (OCPE), opéré par le Cerema.

## Des maîtres d'ouvrage témoignent : les CPE, un levier pour engager des travaux

**Annemasse, Bourg-en-Bresse (avec la SPL OSER), Paris, et Montluçon** ont témoigné de l'intérêt de cette approche. Tous témoignent de l'atteinte des objectifs d'économie d'énergie fixés (de -17% à -70%) et du bon fonctionnement partenarial du marché, qui facilite les échanges techniques et permet d'optimiser l'exploitation des équipements installés. **Sans CPE, les travaux de rénovation engagés n'auraient pas pu être réalisés par ces communes.** Des points d'attention ont aussi été soulevés : l'implication des usagers du bâtiment, levier important de réussite, est souvent négligé dans la mise en œuvre effective des contrats. De plus, il est important de prévoir des ressources importantes en début de projet, pour le montage du CPE.

## Le point de vue de deux entreprises

**Dalkia et Eolya, deux entreprises impliquées dans des CPE régionaux,** ont apporté leur point de vue et débattu des moyens nécessaires au financement de la rénovation énergétique (qui doit payer les travaux?), ainsi que de la nécessité pour les PME de répondre aux marchés dans le cadre de groupements, comme le fait Eolya avec le groupement régional Operene.

## Les premières conclusions

**Jacqueline ROISIL, Directrice régionale adjointe de l'ADEME,** a conclu l'après-midi, **qui a permis de démontrer qu'en Auvergne-Rhône-Alpes, la multiplicité des initiatives de CPE, les outils de financement et de formation portés par l'ADEME et la Région, ainsi que l'animation régionale assurée leur opérateur AURA-EE sur les CPE, permettent une grande richesse du retour d'expériences, l'émergence de nouveaux projets et une concertation des acteurs unique en France, avec notamment une implication forte des entreprises.** Si les premiers résultats sont concluants pour la rénovation des bâtiments des collectivités moyennes à grandes, il reste que le CPE demeure un mode de rénovation énergétique encore peu développé à grande échelle. Le plan de rénovation des bâtiments publics mené actuellement par les pouvoirs publics et ses partenaires pourrait permettre d'amplifier le processus engagé.

## Vers des CPE intercommunaux pour les territoires ruraux

C'est à cette problématique posée par les collectivités disposant de patrimoines plutôt petits et peu concentrés que se consacre le projet européen STEPPING.

Lancé fin 2016 dans le cadre du programme européen MED, et porté en Auvergne-Rhône-Alpes par AURA-EE, **le projet STEPPING propose la mise en place de CPE intercommunaux dans les territoires ruraux.** En partenariat avec le **Nord-Isère Durable**, qui s'est proposé comme territoire pilote, un **modèle innovant de CPE groupé est en cours de construction.**

**La réflexion partagée par un comité de pilotage, réuni le 22 novembre matin et composé de banques, de collectivités, d'entreprises et d'institutions, s'oriente autour de 4 axes :**

Quels bâtiments cibler et quels types de travaux engager ? Quels montages juridiques sont les plus adaptés ? Quel montage financier peut-on envisager ? Comment impliquer les entreprises pour qu'un vrai marché se mette en place ? Le projet pilote se concrétisera en 2018 et des formations seront organisées pour le déploiement du modèle en région.

+ [stepping.interreg-med.eu](http://stepping.interreg-med.eu)



Projet cofinancé par le Fonds européen de développement régional



Territoire pilote :



## EN SAVOIR +

---

+ [Présentations de la Conférence régionale](#)

+ [Site régional CPE](http://cpeauvergnerhonealpes.org) : [cpeauvergnerhonealpes.org](http://cpeauvergnerhonealpes.org)

+ [Guide « Méthode et outils de la Garantie de Résultat Energétique »](#), ADEME, aux éditions du Moniteur

+ [Guide « Contrat de Performance Énergétique : les clés pour réussir son cahier des charges »](#), AURA-EE / ADEME / Conseil Régional, 2016

## CONTACTS

---

**Auvergne-Rhône-Alpes Énergie Environnement :**

Laurent CHANUSSOT - [laurent.chanussot@auvergnerhonealpes-ee.fr](mailto:laurent.chanussot@auvergnerhonealpes-ee.fr) - Tél 04 78 37 29 14

**Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME :**

Hakim HAMADOU – [hakim.hamadou@ademe.fr](mailto:hakim.hamadou@ademe.fr)